Convocation a la gendarmerie

Par Marcelmarcel2222

Bonjour,j'ai reçu il y a quelques jours un papier libre sans enveloppe de la gendarmerie de ma ville, me demandant de me présenté au bureau de la gendarmerie le lundi 8 février a 16h00 munis de ma carte d'identité et de la convocation,
Je leurs est téléphoné pour la confirmation du rendez vous, et en savoir plus mais ils ne m'ont rien dit.
J'aimerais savoir quels sont mes droits? Je crois savoir qu'un avocat ne peux assister a cet audition, alors comment ne pas faire d'erreurs si je suis seul? Merci à vous pour votre temps.
Sébastien.

Par ESP

Bonjour
Si vous évoquez la présence d'un avocat, c'est que vous supposez pour quel motif vous êtes convoqué.
Impossible de vous répondre sans le savoir nous mêmes.

Par Marcelmarcel2222

Non pas du tout je n'en est aucune idée,et c'est justement pour sa que je voulais savoir quels sont mes droits le jour de l'audition..
Pour l'avocat j'ai simplement dit "je crois savoir" donc j'attendais juste une confirmation ou nan de mes dires, rien de plus.